



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

Paris le 22 juin 2009

## Communiqué de presse

### Masseurs-kinésithérapeutes / Ostéopathes : Les parlementaires déterrent la hache de guerre

La Commission mixte paritaire (CMP) composée de sept députés et de sept sénateurs s'est réunie le 16 juin pour arrêter un texte commun aux deux assemblées sur le projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires (HPST).

Soucieuse de défendre la spécificité des masseurs-kinésithérapeutes ostéopathes, la FFMKR est particulièrement inquiète de la disposition soutenue par le sénateur de la Manche Jean-Pierre GODEFROY et qui vise à ce que le nombre d'heures de formation des futurs ostéopathes, soit porté, dans la loi, à 3520 heures.

Cette disposition avait pourtant été supprimée, par madame Roselyne BACHELOT lors des débats au Sénat. Cette position rejoignait parfaitement celle de la Fédération sur cette disposition que tentait de faire adopter certains syndicats d'ostéopathes, **non professionnels de santé**.

Si la FFMKR défend le principe d'améliorer sans cesse les conditions d'obtention et d'usage du titre d'ostéopathe, elle exige que tous dispositifs ou mesures intéressants la formation à l'ostéopathie soient faits en concertation, tant sur les réflexions et analyses de l'état actuel des cursus que les éventuels besoins des professionnels.

La FFMKR s'inquiète, car cette demande d'augmentation émane directement de syndicats d'ostéopathes non professionnels de santé qui ont d'une part, mis en place une stratégie de non respect délibérée des textes et d'autre part, un dénigrement et une agressivité systématique à l'égard des acteurs de santé publique.

L'ostéopathie est ainsi présentée par certains comme une médecine douce qui éviterait de recourir aux professionnels de santé ce qui est bien entendu particulièrement dangereux et inquiétant pour nos concitoyens.

Ainsi, les motivations actuelles de beaucoup semblent plus animées par une logique commerciale que de santé publique et, il est urgent d'analyser et d'évaluer le dispositif actuel plus que de le réformer alors qu'il n'a pas encore eu la possibilité d'arriver à maturité.

Devant ce nouvel acharnement visant purement et simplement à empêcher les masseurs-kinésithérapeutes ostéopathes d'exercer l'ostéopathie, la FFMKR utilise dès à présent tous les moyens, à tous les niveaux pour supprimer cette disposition.

Enfin, devant la limpidité de la position ministérielle lors des débats au Sénat, la FFMKR intervient de nouveau auprès de madame BACHELOT, ministre de la santé afin de connaître sa position sur la réintroduction de cette disposition en CMP.

3 rue Lespagnol  
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00

fax : 01 44 83 46 01

[www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)

enregistré sous le numéro 13.366

**Alain BERGEAU, Président**  
**06 80 25 96 34**

